

SEJOURS ERASMUS + STAGES
Volet 5 du règlement d'intervention
Liste des pièces justificatives à fournir

- «Contrat pédagogique avant la mobilité» dûment complété et signé par toutes les parties
- «Contrat de mobilité» de la période concernée, dûment complété et signé
- un CV
- un relevé d'identité bancaire
- une fiche de renseignement de l'entreprise d'accueil
- une copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- une copie d'assurance Responsabilité Civile et Accident du Travail conformément aux articles concernés du Contrat de Mobilité
- une attestation d'avis favorable de l'établissement par rapport aux critères de sélection obligatoires